

DIALOGUE TOUCHANT LES INTERETS PROFESSIONNELS

(Suite de la page 274)

UN CONGRESSISTE.—Mon cher docteur Hippocrate, vous demandez pour le sociétaire : liberté absolue du choix de son médecin, suppression complète de tout tarif à l'abonnement, c'est très bien, mais là où l'entente devient difficile, c'est lorsque vous formulez pour le médecin : honoraires à la visite justement rémunérateurs. Cette dernière clause prête à de nombreuses discussions et mérite plus ample explication. Ne croyez-vous pas que le mutualiste qui fait œuvre de sage prévoyance pour sa famille a droit à des considérations spéciales de la part du médecin.

DOCTEUR HIPPOCRATE.—Oui, je vois, vous voulez parler en faveur de la mutualité et me dire qu'elle joue un rôle social et moral de la plus haute importance, qu'elle répand parmi le peuple de grands principes de fraternité, etc., etc., et que pour ces raisons les mutualistes ont droit à des considérations professionnelles spéciales, je comprends, vous avez raison, le médecin doit favoriser de tous ses efforts toute association bienfaisante, aussi lorsqu'il est choisi médecin d'une cour composée d'ouvriers il ne doit exiger pour ses services qu'une rémunération minimum ; c'est une manière d'encourager ces fédérations de prévoyance pour l'avenir. D'ailleurs, vous savez très bien que les médecins ne sont pas dépouillés de tous sentiments humanitaires et sont généreux pour les déshérités de la fortune.

DOCTEUR C.—C'est précisément ce qu'à répondu M. le docteur E. P. Lachapelle aux accusations portées contre les médecins mutualistes qui offraient leurs services professionnels à des prix trop modiques. "Ce n'est pas, a-t-il dit, contre les principes de la déontologie que de venir en aide à la mutualité et chaque médecin possède la liberté individuelle de réclamer aux mutualistes un tarif médical minimum pour ses services rendus".

DOCTEUR H.—Au Congrès, qu'a-t-on résolu dans ce sens ?

DOCTEUR C.—Dans un pauvre petit quart d'heure que voulez-vous résoudre ? Le Congrès de Québec ne fut pas un congrès d'intérêts professionnels.

DOCTEUR H.—La question est assez importante, cependant, pour qu'on s'en occupe sérieusement et il faut de toute néces-